



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale**

**Bureau de l'Urbanisme  
et de l'Utilité Publique**

Affaire suivie par : le Bureau de l'urbanisme  
Tél. : 04 72 61 66 16  
Courriel : [pref-dad-urbanisme-pref69@rhone.gouv.fr](mailto:pref-dad-urbanisme-pref69@rhone.gouv.fr)

### **Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

#### **Projet de requalification de l'îlot « Pâtissier » sur le territoire de la commune de Villefranche-sur-Saône**

#### **Procès-verbal de déroulement des opérations**

(article R.112-20 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par délibération n°B24/52 du 5 juillet 2024, le bureau de l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) approuve les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire relatifs au projet de requalification de l'îlot « Pâtissier » sur le territoire de la commune de Villefranche-sur-Saône, en vue de l'organisation des enquêtes et sollicite à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Par décision n° E24000152/69 du 19 décembre 2024, la présidente du Tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Olivier ZABOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Robert ALLOGNET en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé et pour l'enquête parcellaire.

Par arrêté préfectoral n° E-2025-14 du 17 janvier 2025 a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes en mairie de Villefranche-sur-Saône (183 rue de la Paix, 69650 Villefranche-sur-Saône), siège de l'enquête, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 3 février 2025 à 8h30 au mercredi 5 mars 2025 à 17h30 inclus.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le registre d'enquête parcellaire ont été clos et signés par le maire de Villefranche-sur-Saône, le 6 mars 2025 à 9h00, puis remis au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique conjointe le jour même.

Le commissaire enquêteur a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le jeudi 20 mars 2025, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, assortis du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et des registres correspondants.

Fait à Lyon, le **02 AVR. 2025**

La Préfète,

La préfète,  
Secrétaire générale,  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Préfecture du Rhône  
18 Rue de Bonnel  
69419 LYON CEDEX 03  
Tél : 04 72 61 61 61  
[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Vanina NICOLI